

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:-:--:-

DECRET N° 75-137 du 24 Juin 1975

portant création au niveau de chaque
Province d'un Centre d'Action Régionale
pour le Développement Rural (CARDER) -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du
Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;

VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Ser-
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant
les attributions des Membres du Gouvernement ;

SUR Proposition du Ministre du Développement Rural et de l'Action
Coopérative ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

D E C R E T E :

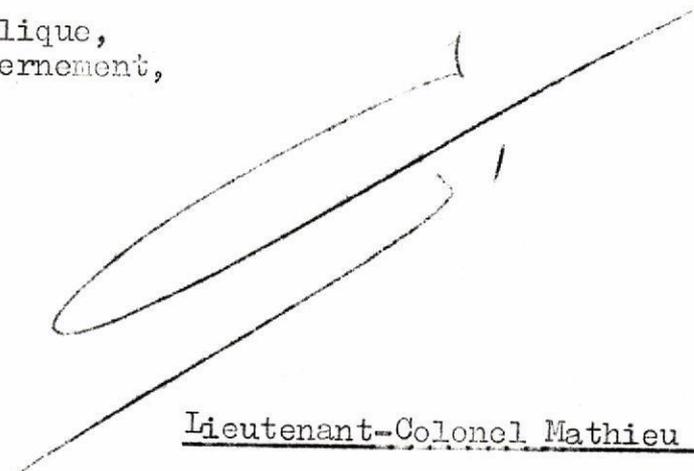
ARTICLE 1er.- Il est créé dans les Provinces de l'Ouéné, de l'Atlantique,
du Mono, du Zou, du Borgou et de l'Atacora, un Centre d'Action Régionale
pour le Développement Rural (C A R D E R).

.../...

ARTICLE 2.- Le Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative est chargé de l'exécution du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 24 Juin 1975

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Développement Rural
et de l'Action Coopérative,



Capitaine Adolphe BIAOU

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - Ministères 12 - MDRAC et ses Services 10 -
IAA-DCCT-IGF-CNI 4 - DEP-DGAJL-INSAE 6 - CARDER 4 - CNR 4 - SPD 2 -